Plan québécois des infrastructures

2013
2023

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec

Planification rigoureuse et intégrité...

Plan québécois des infrastructures

2013
2023

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification
et du suivi des investissements en infrastructures
et produite par la Direction des communications.

Pour obtenir un exemplaire du document :

Sous-secrétariat aux infrastructures publiques
Secrétariat du Conseil du trésor
1er étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-0875, poste 4891

Vous pouvez obtenir de l'information au sujet
du Conseil du trésor et de son Secrétariat
en vous adressant à la Direction des communications
ou en consultant son site Web.

Direction des communications
Secrétariat du Conseil du trésor
5e étage, secteur 500
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 643-1529
Sans frais : 1 866 552-5158
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca
www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal - 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-67547-1 (imprimé)
ISBN 978-2-550-67546-4 (en ligne)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec - 2013

Message de la **première ministre** du **Québec**

DES INVESTISSEMENTS DE 92,3 MILLIARDS DE DOLLARS, GÉRÉS DE FAÇON RESPONSABLE ET RIGOUREUSE

À l'automne dernier, le gouvernement s'est engagé à mieux gérer les infrastructures, en ayant les bons prix et en faisant les bons choix. La firme SECOR-KPMG venait de présenter un constat troublant concernant les façons de faire des années précédentes quant à la planification et à la gestion des infrastructures financées par le Québec.

Des engagements qui deviennent réalité

Nous donnons suite à ces engagements, et la démarche que nous avions promis d'adopter devient maintenant réalité.

Le premier élément de cette démarche est la publication d'un nouveau Plan québécois des infrastructures, couvrant une période de dix ans. Le gouvernement propose ainsi aux Québécois une véritable vision à long terme du maintien et du développement des infrastructures.

Une vision ambitieuse

Le gouvernement annonce des investissements de 92,3 milliards de dollars, touchant tous les secteurs d'activité. Ces investissements répondront aux besoins des Québécois. Ils joueront un rôle stratégique dans le soutien de l'activité économique et dans la création de richesses.

Une vision définie de façon rigoureuse et responsable

Le gouvernement met en place de nouvelles pratiques afin de définir de façon transparente et réaliste les ressources à affecter à ses investissements. L'époque où des évaluations incomplètes faussaient la planification des infrastructures est bien terminée. La distinction claire entre projets à l'étude, projets en planification et projets en réalisation permettra de déterminer les bons coûts et de suivre la progression des projets d'infrastructure.

Je suis fière d'engager cette nouvelle façon de procéder, et de doter ainsi le Québec d'un outil performant de planification de ses investissements en matière d'infrastructures. Les infrastructures jouent un rôle stratégique dans toute société développée. Il est crucial que les décisions les concernant correspondent aux intérêts de tous.

Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 ouvre ainsi la voie aux progrès futurs dont bénéficieront tous les Québécois. Il le fait de façon responsable et rigoureuse.

La première ministre du Québec,

Pauline Marois

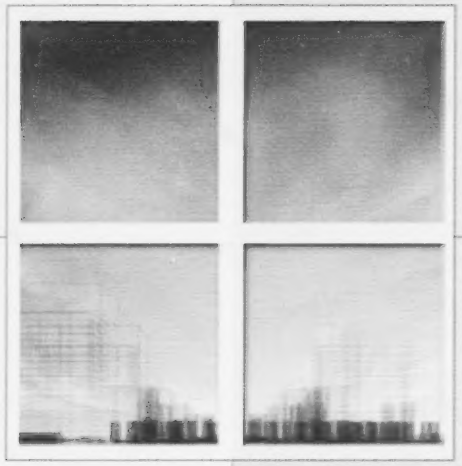

Message du **président** du **Conseil** du **trésor**

Au cours des dernières années, les investissements publics en infrastructures se sont multipliés à un rythme effréné, sans que l'on s'assure de les jumeler à un processus de suivi efficace, et sans égard à notre capacité de payer. Cette improvisation a fortement contribué à la croissance de la dette du Québec.

Faire des choix éclairés

Le temps des considérations à courte vue est révolu. Il importe plus que jamais de se doter d'une vision à long terme, conforme au temps de maturation des projets dont l'horizon s'étend souvent sur plusieurs années.

Ce nouveau plan d'investissements sur dix ans nous permettra d'évaluer de façon prospective les besoins, en fonction des priorités des Québécois, de bien mesurer les coûts qui y sont associés et ainsi de faire des choix éclairés.

La bataille de l'intégrité

Il est grand temps aussi de revoir les façons de faire et de resserrer les processus de planification et de gestion des projets, afin d'éviter des dépassements de coûts inacceptables pour les contribuables québécois.

Une saine gestion des investissements commence par une lutte sans merci contre la collusion et la corruption. Cette bataille de l'intégrité, nous la menons à tous les niveaux depuis l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Toute notre démarche s'appuie sur ce principe fondamental, à la base de la démocratie. C'est sur ce lien de confiance entre l'État et les citoyens que nous allons construire le Québec de demain.

Avec le Plan québécois des infrastructures 2013-2023, nous allons faire la démonstration que rigueur budgétaire et prospérité économique vont de pair, et qu'elles sont le gage d'un avenir meilleur pour tous.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et président du Conseil du trésor,

Stéphane Bédard

Table des **matières**

Introduction 11

1. PREMIÈRE PARTIE :
Une gestion transparente, rigoureuse et responsable 13

2. DEUXIÈME PARTIE :
Des infrastructures répondant aux besoins des Québécois 23

3. TROISIÈME PARTIE :
Des infrastructures pour soutenir le développement économique 27

Conclusion 29

ANNEXE I
Tableaux sommaires de présentation du
Plan québécois des infrastructures 2013-2023 33

ANNEXE II
Rapport sur les investissements en 2012-2013
(comparativement aux investissements prévus au PQI 2011-2016) 37

ANNEXE III
Rapport sur les investissements en 2011-2012
(comparativement aux investissements prévus au PQI 2011-2016) 39

Introduction

Le 20 novembre 2012, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor rendait public le plan d'action « Mieux gérer nos infrastructures ».

Ce plan d'action visait à resserrer la planification des investissements et le processus de gestion des projets d'infrastructure du gouvernement du Québec, à la suite des recommandations formulées par la firme SECOR-KPMG dans le rapport rendu public auparavant.

Avec le Plan québécois des infrastructures 2013-2023, le gouvernement amorce les gestes concrets annoncés dans le plan d'action de novembre.

Le gouvernement annonce un ambitieux programme d'investissements dans les infrastructures, représentant 92,3 milliards de dollars. Ce programme est défini et mis en œuvre en utilisant de nouvelles façons de faire, le gouvernement procédant ainsi à un virage majeur dans la gestion des investissements en infrastructures, pour répondre aux problèmes reconnus l'automne dernier.

Le document intitulé *Plan québécois des infrastructures 2013-2023* est articulé en trois sections.

- Dans la **première partie**, **« Une gestion transparente, rigoureuse et responsable »**, le gouvernement présente les principales caractéristiques du Plan québécois des infrastructures 2013-2023, défini selon les nouvelles façons de faire.
- Sous le titre **« Des infrastructures répondant aux besoins des Québécois »**, la **deuxième partie** présente le Plan québécois des infrastructures 2013-2023, selon les différents secteurs d'activité.
- Avec la **troisième partie**, **« Des infrastructures pour soutenir le développement économique »**, le gouvernement évalue les retombées du Plan québécois des infrastructures 2013-2023 sur l'activité des entreprises et la croissance économique.

Le document est complété de trois annexes où l'on trouvera :

- une présentation sommaire du Plan québécois des infrastructures 2013-2023 (**annexe I**) ;
- le rapport sur les investissements en infrastructures publiques en 2012-2013 comparativement au PQI 2011-2016 (**annexe II**) ;
- le rapport sur les investissements en infrastructures publiques réalisés en 2011-2012 comparativement au PQI 2011-2016 (**annexe III**).

1. PREMIÈRE PARTIE : Une **gestion transparente, rigoureuse** et **responsable**

À la suite des constats dégagés par SECOR-KPMG et publiés dans le rapport concernant la gestion du Plan québécois des infrastructures[1], le gouvernement a engagé un ensemble de modifications majeures au processus de choix, d'évaluation et de gestion des projets d'infrastructure.

Les premières de ces modifications sont mises en œuvre avec la définition du Plan québécois des infrastructures 2013-2023. Elles prennent la forme :

- d'une nouvelle façon de faire, avec le classement des projets d'infrastructure selon trois catégories, d'après leur degré d'avancement ;
- d'une transparence accrue, grâce à l'intégration dans un plan unique des investissements planifiés sur un horizon de dix ans ;
- d'une rigueur qui sera renforcée par l'application de nouvelles règles de gestion, d'approbation et de suivi ;
- d'une planification plus responsable, afin de mieux tenir compte de la capacité de payer des Québécois et des impacts attendus dans les différents secteurs d'activité.

MIEUX GÉRER NOS INFRASTRUCTURES

Le 20 novembre dernier, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor présentait son plan d'action « Mieux gérer nos infrastructures », afin de resserrer la planification des investissements et le processus de gestion des projets d'infrastructure du gouvernement du Québec.

Répondant aux recommandations du rapport SECOR-KPMG, le plan d'action comprenait notamment les engagements suivants :

- dépôt d'un plan décennal d'investissements ;
- dépôt de plans annuels de gestion des investissements par les ministères et organismes ;
- approbation des projets majeurs par le Conseil des ministres, avant leur démarrage ;
- dépôt d'un projet de loi sur la planification et la gestion des infrastructures ;
- fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec ;
- adoption d'un cadre de gestion pour les projets de 5 à 40 millions de dollars.

1. SECOR-KPMG, *Étude sur la gestion actuelle du Plan québécois des infrastructures et sur le processus de planification des projets*, novembre 2012.

LA LOI 1 SUR L'INTÉGRITÉ EN MATIÈRE DE CONTRATS PUBLICS

Le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de loi n° 1, Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Intégrité des entreprises voulant faire affaire avec l'État

La Loi est venue modifier la Loi sur les contrats des organismes publics afin que les entreprises qui souhaitent faire affaire avec l'État obtiennent une autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés financiers témoignant de leur intégrité. Cette autorisation est requise pour les contrats des ministères et organismes, du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation, des sociétés d'État, des villes et des organismes municipaux.

L'autorisation est valide pour une période de 3 ans, mais peut être retirée si l'entreprise ne satisfait plus aux conditions d'obtention. L'entreprise doit alors cesser ses contrats et sous-contrats en cours. Pour des motifs d'intérêt public et lors de circonstances exceptionnelles, le Conseil du trésor peut autoriser un organisme public à poursuivre ou accorder un contrat.

La mise en place de cette mesure entraînera un assainissement des entreprises faisant affaire avec l'État, et permettra aux entreprises en règle de faire affaire avec l'État dans un climat de saine concurrence.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du modèle proposé est graduelle : dans un premier temps, l'autorisation de contracter vise des entreprises à l'égard des contrats ou des sous-contrats de construction ou de services de 40 millions de dollars et plus.

L'Autorité des marchés financiers traite ces demandes depuis le 15 janvier 2013. Le gouvernement déterminera ensuite par décret la valeur des nouveaux contrats qui devront faire l'objet d'une autorisation. Le gouvernement s'est également donné le pouvoir, par décret, d'assujettir certains groupes de contrats particuliers ou d'obliger une entreprise déjà partie à un contrat ou à un sous-contrat public à demander à l'Autorité des marchés financiers l'autorisation de contracter prévue à la Loi.

Pendant cette période transitoire, pour les contrats non encore assujettis à l'autorisation, le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et le régime des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec demeureront en vigueur.

Autres mesures de la Loi

Entreprises assujetties

Les coopératives, les organismes à but non lucratif et les mutuelles sont maintenant des contractants visés par la Loi sur les contrats des organismes publics. Ils peuvent dorénavant bénéficier des mêmes règles et être mis en concurrence avec les entreprises sur les appels d'offres publics.

Responsable de l'observation des règles contractuelles

Chaque organisme public doit désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles (à venir pour les sociétés d'État à vocation commerciale).

Le rôle de ce responsable consiste notamment à procurer au dirigeant de son organisme l'assurance du respect des règles établies en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Assujettissement des sociétés d'État

La Loi a également prévu l'assujettissement des sociétés d'État à l'ensemble des dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics afin de permettre notamment, de renforcer la transparence dans leurs processus contractuels.

Identification des meilleures pratiques contractuelles

Par l'adoption de cette Loi, le gouvernement a entamé sa première phase d'assainissement de ses liens avec les entreprises en relation contractuelle avec l'État. L'une des autres phases envisagées concerne la révision des pratiques contractuelles ayant présentement cours, tant dans les projets d'infrastructure que dans les autres contrats de l'État.

Le gouvernement entend donc poursuivre dans cette voie et examiner l'ensemble des pratiques contractuelles dans le but de les harmoniser et de les rendre plus efficaces. Une meilleure gestion des contrats pourra ainsi permettre une saine concurrence et l'obtention du meilleur prix pour la réalisation des travaux d'infrastructure. À cet égard, le gouvernement se donne comme objectif d'être un donneur d'ouvrage exemplaire.

1.1 UNE NOUVELLE FAÇON DE FAIRE

Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 illustre la nouvelle façon de faire retenue par le gouvernement dans la planification des projets d'infrastructure.

Dorénavant, les projets d'infrastructure précisés au Plan québécois des infrastructures seront répartis en trois catégories, selon leur degré d'avancement.

- La première catégorie regroupe les **projets à l'étude**. Il s'agit de projets priorisés par le ministère ou l'organisme. Afin de procéder à des analyses plus approfondies, des sommes sont réservées dans le Plan québécois des infrastructures pour l'étude de ces projets. Ces études permettront d'en vérifier la pertinence, d'en évaluer la faisabilité technique ainsi que d'estimer les besoins financiers et les risques.
- Les **projets en planification** sont classés dans une catégorie spécifique. Le montant de l'investissement total fait alors l'objet d'une évaluation préliminaire. Ces projets n'ont donc pas encore été approuvés sous une forme définitive. Cependant, ils suscitent suffisamment d'intérêt et les renseignements les concernant sont assez documentés pour provisionner des sommes dans le Plan québécois des infrastructures.
- Appartiennent à la catégorie des **projets en réalisation** les projets dont le dossier de planification est complété et le montant de l'investissement précisé. Ces projets doivent avoir été approuvés par le Conseil des ministres s'ils nécessitent des investissements supérieurs à 40 millions de dollars, ou par le ministre responsable si le montant de l'investissement est inférieur à 40 millions de dollars.

Cette nouvelle façon de faire est exigeante. Le classement sera révisé chaque année, au moment de la préparation du Plan québécois des infrastructures.

TABLEAU I

Investissements au PQI 2013-2023 par catégorie
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Projets en réalisation (y compris les enveloppes de maintien d'actifs)	69 976,1
Projets en planification	22 053,4
Projets à l'étude	270,5
Total	**92 300,0**

1.2 UNE PLANIFICATION RESPONSABLE ET TRANSPARENTE

Le gouvernement met en place une planification permettant d'assurer la transparence des choix effectués :

- en adoptant un horizon de dix ans ;
- en intégrant tous les investissements dans le Plan québécois des infrastructures ;
- en publiant annuellement une mise à jour et une reddition de comptes du Plan québécois des infrastructures.

Un plan d'investissements sur dix ans

Le gouvernement adopte un horizon de dix ans dans sa planification des infrastructures. Le Plan québécois des infrastructures demeure intégré au processus annuel de planification et de budgétisation gouvernemental.

Une telle initiative vise plusieurs objectifs. En retenant un horizon de dix ans, le gouvernement est en mesure :

- de mieux prendre en considération les impacts financiers des projets majeurs, dont plusieurs seront réalisés sur une période supérieure à cinq ans ;
- de déterminer à l'avance les sommes disponibles à moyen terme pour entamer l'analyse de nouveaux projets ;
- de garder le cap sur le niveau maximal d'investissements déterminé par le gouvernement, en fonction de ses objectifs financiers.

Un projet majeur est un projet dont le coût estimé total est de 40 millions de dollars et plus. Le coût estimé total comprend la part du gouvernement du Québec ainsi que celles des partenaires, le cas échéant.

92,3 milliards de dollars d'investissements sur dix ans

Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 planifie des investissements dans les infrastructures atteignant 92,3 milliards de dollars sur une période de dix ans.

Ce plan respecte les orientations et le niveau total des investissements annoncés dans le Budget 2013-2014. Les ministères et organismes ont priorisé leurs investissements afin de respecter ce niveau.

Dans le Budget 2013-2014, le gouvernement a annoncé un niveau maximal pour l'ensemble des investissements publics en infrastructures, jusqu'en 2025-2026. Le but est de contrôler la pression sur les dépenses publiques et sur la dette.

9,5 milliards de dollars en moyenne par année, d'ici 2017-2018

Depuis 2007, date de la mise en œuvre du premier Plan québécois des infrastructures, le niveau des investissements publics en infrastructures a considérablement augmenté, de même que les sommes consacrées au maintien en bon état des actifs publics.

Au cours des cinq prochaines années, soit pour la période 2013-2014 à 2017-2018, le niveau moyen des investissements planifié dans le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 s'établira à 9,5 milliards de dollars annuellement.

Pour les cinq années suivantes, soit de 2018-2019 à 2022-2023, le niveau moyen annuel des investissements dans les infrastructures atteindra 8,9 milliards de dollars.

Il s'agit de niveaux historiquement très élevés. Ils permettront au gouvernement d'atteindre les objectifs de maintien des actifs en bon état et de résorption du déficit d'entretien, tout en respectant la capacité financière de l'État.

GRAPHIQUE 1
Évolution des investissements publics en infrastructures depuis 1997-1998
(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)

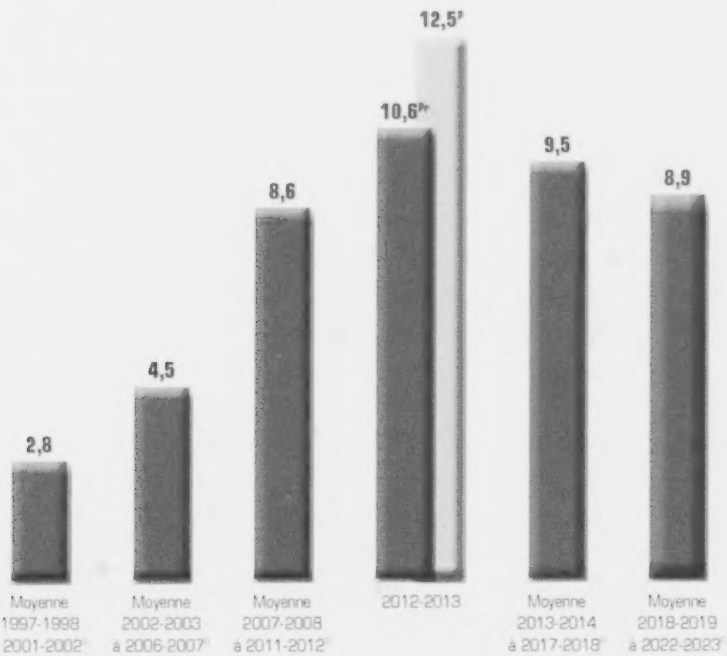

R : moyennes des montants réels
Pr : montant probable
P : pour 2012-2013 : montant prévu au PQI 2011-2016
pour 2013-2023 : moyennes annuelles prévues au PQI 2013-2023

L'intégration de tous les investissements

Toujours afin de faire bénéficier les Québécois d'une planification transparente des investissements en infrastructures, le gouvernement procède à l'intégration de tous les investissements dans un seul exercice de planification.

Au cours des années précédentes, le Plan québécois des infrastructures représentait environ 80 % de l'ensemble des investissements gouvernementaux dans les infrastructures. Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 inclut pour la première fois la totalité des investissements en infrastructures financés par le gouvernement.

C'est donc l'ensemble des investissements qui seront soumis au plafond défini dans le budget. Ce sont également tous les investissements que le gouvernement soumettra au nouveau processus de planification et de gestion.

Une présentation modifiée avec notamment une redéfinition des secteurs d'investissement

La présentation du Plan québécois des infrastructures 2013-2023 a été modifiée, par rapport aux plans précédents, afin de prendre en considération le nouvel engagement de transparence.

- Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 est présenté dans un document distinct des documents constituant le Budget de dépenses.
- Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 intègre tous les investissements en infrastructures du gouvernement et les présente sur un horizon de dix ans.
- Les secteurs d'investissement sont redéfinis, afin d'intégrer les investissements auparavant exclus du plan. C'est le cas notamment du parc immobilier des édifices gouvernementaux, des centres de la petite enfance et des projets en ressources informationnelles.
- La première année couverte par le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 correspond à l'année faisant l'objet des derniers documents budgétaires, soit l'année 2013-2014.
- Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 regroupe dorénavant les projets à l'intérieur de trois catégories : les projets à l'étude, les projets en planification et les projets en réalisation.

1.3 UNE PLANIFICATION RIGOUREUSE

Comme annoncé en novembre dernier, les règles de gouvernance en matière de gestion, d'approbation et de suivi des projets seront renforcées au cours de la prochaine année.

Les objectifs poursuivis par le gouvernement sont :

- de mieux prioriser les projets ;
- de permettre un meilleur contrôle des coûts des projets ;
- de maintenir le parc d'actifs dans un état optimal et sécuritaire.

Les nouvelles façons de faire, appliquées avec le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 et ses règles plus rigoureuses, amélioreront significativement la gestion des infrastructures publiques. Elles maximiseront la valeur obtenue à partir des investissements gouvernementaux.

La mise à jour des cadres de gestion

Le Secrétariat du Conseil du trésor a entrepris la mise à jour des cadres de gestion en maintien d'actifs, en collaboration avec les ministères et organismes.

Cet exercice vise notamment à :

- encadrer la révision des cadres de gestion des infrastructures ;
- harmoniser les pratiques et guider les organismes publics dans l'implantation de nouvelles façons de faire ;
- bonifier la reddition de comptes en matière d'investissements en infrastructures.

Les travaux à réaliser comprennent de plus la mise à jour des inventaires des différents parcs d'actifs ainsi que l'actualisation de la valeur de remplacement et du déficit d'entretien des actifs.

Ces travaux permettront d'uniformiser les normes à appliquer et les objectifs visés en matière de maintien d'actifs et de résorption du déficit d'entretien. Le gouvernement continuera à appliquer des normes reconnues dans chacun des domaines où l'État québécois exerce des responsabilités au titre du maintien des actifs.

Grâce à ces différents efforts, les investissements nécessaires pour préserver les infrastructures publiques pendant leur durée de vie utile seront effectués en allouant annuellement à cette fin des sommes établies selon des standards reconnus.

53 milliards de dollars pour le maintien des actifs et la résorption du déficit d'entretien

Conformément aux orientations de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, les investissements du Plan québécois des infrastructures 2013-2023 sont alloués de façon prioritaire au maintien des actifs et à la résorption du déficit d'entretien.

Le maintien des actifs représente l'ensemble des travaux requis afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de contrer la vétusté des immeubles et d'assurer leur conformité aux normes ainsi que leur conservation. Le déficit d'entretien d'un actif représente les investissements nécessaires à sa remise en bon état.

L'enveloppe prévue à cette fin dans le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 est de 53 milliards de dollars, soit 57 % de l'enveloppe globale du plan. Sur ces 53 milliards de dollars, les sommes consacrées à la résorption du déficit d'entretien atteignent près de 11 milliards de dollars.

Des investissements dans tous les secteurs d'activité

Les investissements du Plan québécois des infrastructures 2013-2023 couvrent tous les secteurs d'activité du gouvernement.

TABLEAU II

Enveloppes d'investissements par secteur au PQI 2013-2023
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	M$	%
Réseau routier	22 410,8	24,2
Transport collectif	6 426,2	7,0
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	2 775,6	3,0
Santé et Services sociaux	19 367,3	20,9
Éducation	8 080,7	8,7
Enseignement supérieur et Recherche	6 146,9	6,7
Culture	1 989,6	2,2
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	8 111,5	8,8
Logements sociaux	2 640,5	2,9
Édifices gouvernementaux	2 825,0	3,1
Ressources informationnelles	3 719,7	4,0
Autres secteurs Centres de la petite enfance : 1 036,1 Développement nordique : 1 353,6 Acquisitions des MO[1] : 3 262,6 Autres : 336,8	5 989,1	6,5
Réserve centrale[2]	1 817,1	2,0
PQI 2013-2023	**92 300,0**	**100,0**

1. Ministères et organismes
2. À des fins de bonne gestion et de prudence, une réserve est constituée pour faire face à des éventualités, à une évolution des coûts ou à des situations d'urgence.

Les différents secteurs d'activité concernés par le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 comprennent notamment les éléments suivants :

- Réseau routier : autoroutes, routes, ponts, échangeurs et viaducs ;
- Transport collectif : métro, autobus, trains de banlieue, quais et gares, voies ferrées ;
- Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres : traversiers, quais et gares, aéroports nordiques, chemins de fer ;
- Santé et Services sociaux : centres hospitaliers, CLSC, CHSLD ;
- Éducation : commissions scolaires (écoles) ;
- Enseignement supérieur et recherche : cégeps, universités, laboratoires de recherche ;
- Culture : musées, bibliothèques, salles de spectacle ;
- Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs : usines de traitement d'eau, réseaux d'aqueduc et d'égouts, complexes multifonctionnels, usines de biométhanisation et de compostage, équipements sportifs, parcs nationaux ;
- Logements sociaux ;
- Édifices gouvernementaux : bureaux gouvernementaux, palais de justice, centres de détention, postes de la Sûreté du Québec ;
- Ressources informationnelles : projets en ressources informationnelles des ministères et organismes ;
- Autres secteurs : centres de la petite enfance (CPE), développement nordique, barrages, acquisitions mobilières et immobilières des ministères et organismes.

LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

Aux investissements du gouvernement du Québec de 92 300 millions de dollars effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2013-2023 s'ajoute la contribution de 4 473 millions de dollars du gouvernement fédéral à la suite de la conclusion d'ententes de financement de programmes d'infrastructures. De plus, il est prévu que d'autres partenaires, principalement les municipalités, investiront 9 023 millions de dollars. Au total, 105 796 millions de dollars seront ainsi injectés dans l'économie, au cours de la période 2013-2023, pour les infrastructures publiques.

Contribution des partenaires au PQI 2013-2023
(en millions de dollars)

Plan québécois des infrastructures 2013-2023 (contribution du Québec)	**92 300**
Gouvernement fédéral	4 473
Autres partenaires	9 023
Plan québécois des infrastructures 2013-2023 (contribution de tous les partenaires)	**105 796**

2. DEUXIÈME PARTIE : Des **infrastructures répondant** aux **besoins** des **Québécois**

Les investissements en infrastructures ont des retombées directes sur les services à la population ainsi que sur le bien-être et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. Des infrastructures de qualité permettent aux citoyens de bénéficier des services auxquels ils s'attendent. Plus de capital public signifie de meilleures routes, davantage de bâtiments et d'équipements pour les hôpitaux, des installations de plus grande qualité pour les universités et pour les écoles.

Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 planifie des investissements concernant les infrastructures de tous les secteurs d'activité du gouvernement. Le remplacement et l'amélioration des infrastructures qui ont été planifiés pour les dix prochaines années ont été déterminés en fonction des besoins prioritaires de la population.

L'effort de modernisation engagé dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2013-2023 concernera notamment les secteurs des transports, de la santé et des services sociaux, de l'éducation ainsi que les administrations municipales.

- Dans le secteur des transports, cet effort de modernisation facilitera les déplacements des citoyens et des travailleurs et les échanges commerciaux entre les entreprises.
- En santé, il contribuera à accroître le bien-être et la santé de la population.
- En éducation, il améliorera la formation des étudiants et des travailleurs ainsi que la recherche et l'innovation, déterminants de premier ordre de la productivité des entreprises du Québec.
- Dans le secteur municipal, il représentera un facteur important de localisation des familles et des entreprises.

On trouvera ci-après le détail, par secteur d'activité, des investissements en infrastructures inclus dans le Plan québécois des infrastructures 2013-2023.

TABLEAU III

Investissements au PQI 2013-2023 par secteur et par catégorie
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	En réalisation	En planification	À l'étude	Total
Réseau routier	15 385,3	7 003,0	22,5	**22 410,8**
Transport collectif	3 743,4	2 555,0	127,8	**6 426,2**
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	2 449,4	326,2	-	**2 775,6**
Santé et Services sociaux	17 025,1	2 235,5	106,7	**19 367,3**
Éducation	7 278,9	801,8	-	**8 080,7**
Enseignement supérieur et Recherche	5 428,1	717,0	1,8	**6 146,9**
Culture	1 609,2	379,4	1,0	**1 989, 6**
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	5 365,2	2 740,1	6,2	**8 111,5**
Logements sociaux	2 102,5	538,0	-	**2 640,5**
Édifices gouvernementaux	2 078,6	741,9	4,5	**2 825,0**
Ressources informationnelles	2 676,1	1 043,6	-	**3 719,7**
Autres	4 834,3	1 154,8	-	**5 989,1**
Réserve	-	1 817,1	-	**1 817,1**
Total	**69 976,1**	**22 053,4**	**270,5**	**92 300,0**

FAITS SAILLANTS

Réseau routier

- Tous les projets majeurs en cours de réalisation se poursuivent, notamment :
  - le prolongement de l'autoroute 20 de la fin de l'autoroute existante à Notre-Dame-des-Neiges (120 millions de dollars);
  - le réaménagement de la route 185 entre Témiscouata-sur-le-Lac et la frontière du Nouveau-Brunswick (117 millions de dollars);
  - le doublement et le prolongement de l'autoroute 73 de Sainte-Marie-de-Beauce à Saint-Georges-de-Beauce (210 millions de dollars);
  - le prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Sébastien (50 millions de dollars);
  - le contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 - volet I (55 millions de dollars).
- Près de 65 % des investissements sont consacrés au maintien en bon état des chaussées et des structures.

Transport collectif

- Tous les projets majeurs en cours de réalisation se poursuivent. C'est le cas du remplacement des voitures du métro de Montréal (plus de 1,5 milliard de dollars) et du train de l'Est (254 millions de dollars).

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

- Le remplacement du traversier Camille-Marcoux sera réalisé (traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout).

Santé et Services sociaux

- Une quinzaine de projets majeurs se poursuivent, notamment :
  - les trois CHU de Montréal, soit le CHUM (2,2 milliards de dollars), le CUSM (0,9 milliard de dollars) et Sainte-Justine (0,7 milliard de dollars) ;
  - l'hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis, phases I-II-III (0,2 milliard de dollars).
- Plus de 11 milliards de dollars sont alloués pour la rénovation (maintien d'actifs et résorption du déficit d'entretien) du parc immobilier des établissements du réseau.

Éducation

- Priorité est donnée au maintien des actifs et à la résorption du déficit d'entretien. Ils représenteront près de 87 % des investissements du secteur, soit 7 milliards de dollars.
- Pour l'ajout et l'agrandissement d'écoles, une enveloppe de plus de 460 millions de dollars est prévue, dont 46 projets pour des agrandissements et 23 projets pour de nouvelles écoles.
- Le déploiement de L'École 2.0 se poursuit (137 millions de dollars).
- Un effort particulier est consenti pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles de la région de Montréal.

Enseignement supérieur et Recherche

- Les investissements en recherche sont maintenus et représentent plus de 400 millions de dollars.
- Le maintien des actifs et la résorption du déficit d'entretien sont prioritaires. Plus de 5 milliards de dollars y seront consacrés, soit 82 % des investissements dans ce secteur.

Culture

- Poursuite des programmes de rénovation se rapportant au Fonds du patrimoine culturel québécois pour des montants totalisant plus de 60 millions de dollars.
- Plus de 80 % de l'enveloppe totale, soit 1,6 milliard de dollars, est consacrée au maintien en bon état des édifices culturels.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

- Des enveloppes sont prévues pour le maintien des actifs se rapportant à la mise aux normes des installations d'eau potable, des réseaux souterrains et à l'assainissement des eaux usées (3,5 milliards de dollars).
- Des contributions gouvernementales de plus de 400 millions de dollars sont allouées aux programmes de biométhanisation et de compostage.
- Une enveloppe de près de 500 millions de dollars est prévue pour la rénovation de diverses infrastructures, notamment celles de la Société des établissements de plein air du Québec.

Logements sociaux

- Afin de respecter les engagements gouvernementaux, près de 900 millions de dollars sont consacrés à la construction de logements sociaux, dont les 3 000 unités annoncées au Budget 2013-2014.
- Les ressources nécessaires sont planifiées pour assurer la continuité des programmes Aide pour l'adaptation de domicile, Rénovation Québec et RénoVillage.
- Un montant de 1,1 milliard de dollars est consacré à la rénovation des logements sociaux.

Édifices gouvernementaux

- Une contribution de 71 millions de dollars est prévue pour la construction d'un palais de justice à Rimouski.

Ressources informationnelles

- Projets des ministères et organismes en ressources informationnelles :
  - infrastructures technologiques ;
  - projets reliés aux systèmes de mission.

Autres secteurs

- Un montant de 1,4 milliard de dollars est alloué au développement nordique, dont le prolongement de la route 167 vers les monts Otish, qui se poursuivra.
- Le niveau des enveloppes prévues aux immobilisations des centres de la petite enfance (CPE) est respecté. Ces enveloppes totalisent plus d'un milliard de dollars.
- Plus de 3 milliards de dollars sont prévus pour les acquisitions mobilières et immobilières des ministères et organismes, dont des véhicules et des équipements.

3. TROISIÈME PARTIE : Des **infrastructures** pour **soutenir** le **développement économique**

Les investissements en infrastructures ont une incidence stratégique sur la prospérité économique du Québec.

3.1 DES GAINS POUR LE QUÉBEC

À court et moyen terme, le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 agira sur la conjoncture économique du Québec. Il permettra d'atténuer les pressions provenant d'un contexte international difficile.

- Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 entraînera des investissements de 92,3 milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

En moyenne, les 9,2 milliards de dollars d'investissements prévus annuellement créeront ou maintiendront près de 57 000 emplois par année au Québec, soit 1,4 % des emplois totaux. Parmi ceux-ci, 31 000 sont des emplois directs.

3.2 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA DOTATION EN CAPITAL PUBLIC

Un appui à l'activité des entreprises, une source de croissance économique

Les infrastructures et les investissements qui y sont consacrés contribuent de deux façons au développement économique.

- Des infrastructures complètes et bien entretenues sont essentielles au bon déroulement de l'activité économique, à la croissance des entreprises et aux activités des particuliers.
  - Une entreprise est plus productive si elle a accès à un réseau d'autoroutes lui permettant de s'approvisionner et d'acheminer ses produits et services à faible coût dans des délais courts et constants.
  - Un réseau d'éducation bien pourvu en capital public contribue à former une main-d'œuvre qualifiée, capable de s'adapter aux défis technologiques.
  - Le capital public a également un effet d'entraînement sur le capital des entreprises puisqu'il incite ces dernières à investir et à produire davantage. Cela a pour effet de doter les travailleurs québécois de plus de capital en machinerie et en équipements afin d'augmenter leur productivité.
- Les investissements eux-mêmes contribuent directement à la croissance, en raison de leurs retombées sur l'emploi et sur l'activité des entreprises concernées.

Les hausses de capital public prévues se traduiront par une augmentation du PIB, contribuant ainsi à la prospérité du Québec.

3.3 UNE AUGMENTATION IMPORTANTE DU STOCK DE CAPITAL PUBLIC DANS L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 contribuera directement à la croissance du stock de capital public dans l'économie. Le stock de capital public est un déterminant important de la productivité et de la croissance économique[2].

- En pourcentage du PIB réel, le stock de capital public, après être passé de 28,3 % du PIB en 2001 à 34,2 % en 2012, continuera d'augmenter pour se stabiliser à des niveaux supérieurs à 37 % à partir de 2023.
- Ce rattrapage permettra de retrouver le niveau de stock de capital public qui avait cours au début des années 1980. Il contribuera à augmenter la productivité des entreprises et le niveau de vie au Québec.

GRAPHIQUE 2
Stock de capital public
(en pourcentage du PIB réel[1])

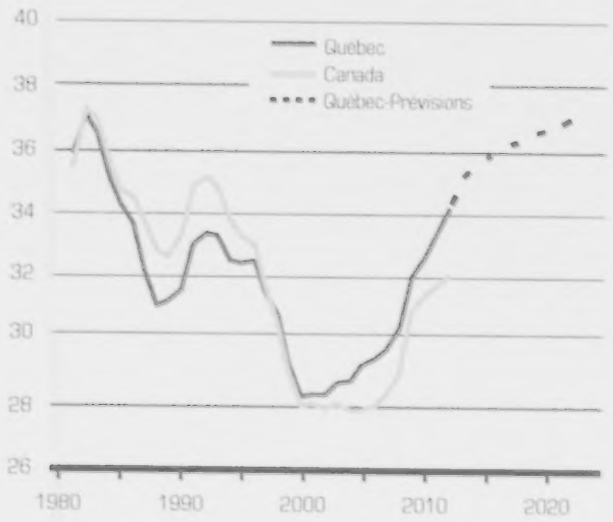

1. Dollars de 2007.
Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2. Pour une présentation complète sur le stock de capital public au Québec, consulter la section B du *Plan budgétaire 2011-2012*.

Conclusion

Avec le Plan québécois des infrastructures 2013-2023, le gouvernement met en œuvre les engagements pris en novembre 2012, à la suite des constats formulés quant à la planification des investissements et au processus de gestion des projets d'infrastructure.

Le gouvernement définit et applique une nouvelle façon de faire. Il fait bénéficier les Québécois d'une planification transparente, rigoureuse et responsable.

Les investissements en infrastructures dont la planification est rendue publique pour les dix prochaines années ont été retenus parce qu'ils répondent aux besoins des Québécois.

Les investissements représentent 92,3 milliards de dollars sur dix ans. Ils soutiendront directement le développement économique, en raison des effets directs que leur réalisation aura sur l'activité d'un grand nombre de secteurs ainsi que des avantages à moyen et long terme que représente l'augmentation de notre dotation collective en capital public.

S'ajoutant aux dispositions de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le nouveau mode d'élaboration du Plan québécois des infrastructures 2013-2023 offre ainsi aux Québécois la **gestion responsable et rigoureuse** qu'ils attendaient.

ANNEXES

Annexe I
Tableaux sommaires de présentation du Plan québécois des infrastructures 2013-2023

TABLEAU IV

Investissements du PQI 2013-2023 par secteur d'intervention et par année
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	PQI 2013-2023
Réseau routier	2 528,7	2 678,4	2 109,9	2 051,8	1 985,5	2 211,3	2 211,3	2 211,3	2 211,3	2 211,3	**22 410,8**
Transport collectif	986,4	814,4	638,1	640,9	487,7	671,6	573,7	537,8	537,8	537,8	**6 426,2**
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	369,6	507,5	275,5	252,9	267,9	222,2	224,2	218,6	218,6	218,6	**2 775,6**
Santé et Services sociaux	2 364,4	2 245,6	1 740,3	1 682,5	2 027,0	1 881,5	1 856,5	1 856,5	1 856,5	1 856,5	**19 367,3**
Éducation	942,5	1 042,1	834,1	717,4	566,6	727,6	812,6	812,6	812,6	812,6	**8 080,7**
Enseignement supérieur et Recherche	658,8	585,0	675,2	597,7	563,2	618,2	612,2	612,2	612,2	612,2	**6 146,9**
Culture	402,1	186,1	161,4	143,5	148,0	189,7	189,7	189,7	189,7	189,7	**1 989,6**
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	908,1	1 051,1	994,7	785,9	539,2	710,3	744,0	744,0	791,5	842,7	**8 111,5**
Logements sociaux	361,3	332,8	293,6	197,0	191,5	279,6	246,2	246,2	246,2	246,1	**2 640,5**
Édifices gouvernementaux	345,1	463,3	320,9	217,4	173,1	239,4	255,2	270,2	270,2	270,2	**2 825,0**
Ressources informationnelles	561,9	408,3	366,4	318,4	309,7	333,4	355,4	355,4	355,4	355,4	**3 719,7**
Autres secteurs	654,3	729,8	752,1	689,0	462,4	514,7	546,7	546,7	546,7	546,7	**5 989,1**
Sous-total	**11 083,2**	**11 044,4**	**9 162,2**	**8 294,4**	**7 721,8**	**8 599,5**	**8 627,7**	**8 601,2**	**8 648,7**	**8 699,8**	**90 482,9**
Réserve centrale[1]	-	-	-	-	294,0	500,5	372,3	298,8	51,3	300,2	**1 817,1**
PQI 2013-2023	**11 083,2**	**11 044,4**	**9 162,2**	**8 294,4**	**8 015,8**	**9 100,0**	**9 000,0**	**8 900,0**	**8 700,0**	**9 000,0**	**92 300,0**

1 : Réserve pour risques quant à l'évaluation et à l'évolution des coûts des projets et pour les situations d'urgence.

TABLEAU V

Investissements du PQI 2013-2023 par type d'investissement et par année
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	PQI 2013-2023
Maintien d'actifs											
Budget régulier	4 327,1	4 493,4	3 880,7	3 724,1	3 635,9	4 543,3	4 512,4	4 382,1	4 376,8	4 375,1	42 250,9
Résorption du déficit d'entretien sur 15 ans	1 298,1	1 165,9	1 035,1	1 050,1	832,4	986,9	1 091,4	1 091,3	1 071,5	1 066,4	10 689,1
Sous-total Maintien d'actifs	**5 625,2**	**5 659,3**	**4 915,8**	**4 774,2**	**4 468,3**	**5 530,2**	**5 603,8**	**5 473,4**	**5 448,3**	**5 441,5**	**52 940,0**
Amélioration et remplacement	5 458,0	5 385,1	4 246,4	3 520,2	3 253,5	3 069,3	3 023,9	3 127,8	3 200,4	3 258,3	37 542,9
Sous-total	**11 083,2**	**11 044,4**	**9 162,2**	**8 294,4**	**7 721,8**	**8 599,5**	**8 627,7**	**8 601,2**	**8 648,7**	**8 699,8**	**90 482,9**
Réserve centrale[1]	-	-	-	-	294,0	500,5	372,3	298,8	51,3	300,2	1 817,1
PQI 2013-2023	**11 083,2**	**11 044,4**	**9 162,2**	**8 294,4**	**8 015,8**	**9 100,0**	**9 000,0**	**8 900,0**	**8 700,0**	**9 000,0**	**92 300,0**

1 : Réserve pour risques quant à l'évaluation et à l'évolution des coûts des projets et pour les situations d'urgence.

TABLEAU VI

Investissements du PQI 2013-2023 par secteur et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs				
	Budget régulier	**Résorption du déficit d'entretien sur 15 ans**	**Sous-total**	**Amélioration et remplacement**	**PQI 2013-2023**
Réseau routier	13 239,6	1 041,4	14 281,0	8 129,8	22 410,8
Transport collectif	2 258,7	1 306,6	3 565,3	2 860,9	6 426,2
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	1 804,4	-	1 804,4	971,2	2 775,6
Santé et Services sociaux	8 879,8	2 851,2	11 731,0	7 636,3	19 367,3
Éducation	5 636,7	1 370,5	7 007,2	1 073,5	8 080,7
Enseignement supérieur et Recherche	4 030,5	1 010,5	5 041,0	1 105,9	6 146,9
Culture	1 114,3	424,1	1 538,4	451,2	1 989,6
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	1 752,7	2 184,3	3 937,0	4 174,5	8 111,5
Logements sociaux	566,6	500,5	1 067,1	1 573,4	2 640,5
Édifices gouvernementaux	1 143,3	-	1 143,3	1 681,7	2 825,0
Ressources informationnelles	813,6	-	813,6	2 906,1	3 719,7
Autres secteurs	1 010,7	-	1 010,7	4 978,4	5 989,1
Sous-total	**42 250,9**	**10 689,1**	**52 940,0**	**37 542,9**	**90 482,9**
Réserve centrale[1]	-	-	-	1 817,1	1 817,1
PQI 2013-2023	**42 250,9**	**10 689,1**	**52 940,0**	**39 360,0**	**92 300,0**

1 : Réserve pour risques quant à l'évaluation et à l'évolution des coûts des projets et pour les situations d'urgence.

Annexe II
Rapport sur les investissements en 2012-2013*
(comparativement aux investissements prévus au PQI 2011-2016)

Cette annexe présente un état de situation préliminaire des investissements du PQI 2011-2016 réalisés en 2012-2013.

Pour l'année 2012-2013, un montant de 10 062,0 M$ était prévu pour l'ensemble des secteurs couverts par le PQI 2011-2016. Les investissements réalisés pour l'année 2012-2013 sont évalués à 8 851,9 M$, ce qui représente un taux de réalisation préliminaire de 88 %.

TABLEAU VII

Investissements pour l'année 2012-2013 par rapport aux investissements prévus au PQI 2011-2016 par secteur d'intervention et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs	Résorption du déficit d'entretien	Sous-total	Amélioration et remplacement	Sous-total	Parachèvement	Total	Taux de réalisation probable
Réseau routier								
Probable 2012-2013	1 633,4	446,5	2 079,9	536,7	2 616,6	627,3	**3 243,9**	
Prévu 2012-2013	2 012,9	204,1	2 217,0	718,0	2 935,0	462,1	**3 397,1**	95,5 %
Transport collectif								
Probable 2012-2013	157,5	151,3	308,8	105,5	414,3	203,6	**617,9**	
Prévu 2012-2013	367,6	105,4	473,0	106,3	579,3	289,0	**868,3**	71,2 %
Santé et Services sociaux								
Probable 2012-2013	836,4	81,4	917,8	1 088,8	2 006,6	-	**2 006,6**	
Prévu 2012-2013	885,4	143,8	1 029,2	1 173,4	2 202,6	-	**2 202,6**	91,1 %
Éducation								
Probable 2012-2013	568,3	137,1	705,4	312,9	1 018,3	-	**1 018,3**	
Prévu 2012-2013	568,3	137,1	705,4	310,7	1 016,1	-	**1 016,1**	100,2 %
Enseignement supérieur								
Probable 2012-2013	309,7	101,0	410,7	127,7	538,4	-	**538,4**	
Prévu 2012-2013	309,7	101,0	410,7	127,7	538,4	-	**538,4**	100,0 %
Infrastructures municipales								
Probable 2012-2013	231,6	237,4	469,0	74,8	543,8	71,2	**615,0**	
Prévu 2012-2013	277,2	295,3	572,5	206,5	779,0	107,8	**886,8**	69,4 %
Autres secteurs								
Probable 2012-2013	308,7	103,3	412,0	394,2	806,2	5,6	**811,8**	
Prévu 2012-2013	247,7	139,6	387,3	670,3	1 057,6	95,1	**1 152,7**	70,4 %
Total								
Probable 2012-2013	**4 045,6**	**1 258,0**	**5 303,6**	**2 640,6**	**7 944,2**	**907,7**	**8 851,9**	
Prévu 2012-2013	**4 668,8**	**1 126,3**	**5 795,1**	**3 312,9**	**9 108,0**	**954,0**	**10 062,0**	**88,0 %**

* Montants probables au 31 mars 2013.

Annexe III
Rapport sur les investissements en 2011-2012 (comparativement aux investissements prévus au PQI 2011-2016)

La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2007, édicte, entre autres, que le président du Conseil du trésor dépose annuellement à l'Assemblée nationale le budget d'investissements de même que le rapport annuel de l'utilisation qui en a été faite.

Cette annexe présente les investissements du Plan québécois des infrastructures 2011-2016 réalisés en 2011-2012.

Un taux de réalisation global de 83,7 %

Des investissements de 7 475,7 millions de dollars ont été réalisés en 2011-2012 dans l'ensemble des secteurs couverts par le PQI, ce qui représente 83,7 % des investissements de 8 929,0 M$ prévus.

Réseau routier et éducation, des taux de réalisation de plus de 90 %

Dans le secteur du réseau routier, les investissements réalisés totalisent 3 069,9 M$, ce qui représente un taux de réalisation de 94,1 %. Les investissements pour le maintien des actifs concernent notamment le réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes Charest (autoroute 440) et Robert-Bourassa (autoroute 740), les travaux requis sur les échangeurs Turcot et De La Vérendrye et sur le pont Honoré-Mercier jusqu'à leur reconstruction, la réfection de la structure de l'autoroute Métropolitaine, la réfection du tablier du pont David-Laperrière à Saint-François-du-Lac et la reconstruction du pont Carbonneau à Saint-Félicien. En plus de ces projets, plusieurs autres ont été réalisés, visant l'amélioration, le remplacement ou le parachèvement, tels que :

- la construction d'une voie de contournement de la région métropolitaine (autoroute 30 Est et Ouest) ;
- le prolongement de l'autoroute 50 entre Doherty et Lachute ;
- le réaménagement de la route 185 entre Témiscouata-sur-le-Lac et la frontière du Nouveau-Brunswick ;
- la construction d'une route à quatre voies entre Québec et Saguenay, la route 175 (autoroute 73).

Dans le secteur de l'éducation, 97,2 % des investissements prévus ont été réalisés; ils totalisent 1 474,8 M$. Des investissements ont été faits dans les trois réseaux, soit :

- 1 051,7 M$ dans les commissions scolaires, notamment pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles ainsi que pour différents types de travaux, dont la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- 170,7 M$ dans les cégeps, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures, aux systèmes mécaniques et électriques ainsi qu'à la restauration de laboratoires de sciences;
- 252,4 M$ dans les universités pour le maintien du parc immobilier, le réaménagement et la rénovation de certains pavillons.

Santé et Services sociaux et Transport collectif, des taux de réalisation supérieurs à 75 %

Dans le secteur de la Santé et des Services sociaux, 1 410,6 M$ ont été investis, soit 75,8 % du budget prévu :

- Une somme de 858,7 M$ a été investie dans des travaux de maintien d'actifs tels que la réfection des installations électriques et des systèmes de ventilation à l'Hôpital général de Montréal, la réfection et le remplacement des systèmes de ventilation et la réfection des systèmes de refroidissement au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine ainsi que la modification des installations électriques et l'installation des génératrices en réseau au Centre hospitalier universitaire de Québec (pavillon de l'Université Laval);
- Des investissements de 551,9 M$ ont permis de poursuivre la réalisation de grands projets tels que la construction du CHUM, du CUSM, de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (phases I, II et III), l'agrandissement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine ainsi que l'amélioration de l'urgence du CSSS de Gatineau (pavillon Gatineau).

Pour le transport collectif, les investissements ont été de 476,8 M$, soit un taux de réalisation de 75,9 % :

- Concernant le maintien d'actifs et la résorption du déficit d'entretien, 263,8 M$ ont été investis, principalement dans le remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal ainsi que dans les phases II et III du programme Réno-Systèmes du métro de Montréal;
- En amélioration, remplacement et parachèvement, une somme de 213,0 M$ a été investie. Ce montant a notamment servi à la mise en place d'une ligne de train de banlieue entre Mascouche et le centre-ville de Montréal (train de l'Est) ainsi qu'à l'acquisition de 15 locomotives pour le compte de l'Agence métropolitaine de transport. Des sommes ont également été consacrées au projet Rapibus visant l'implantation d'un système de transport rapide en voie réservée à Gatineau.

Autres secteurs

Au titre des infrastructures municipales, ce sont 477,4 M$ qui ont été engagés en 2011-2012, pour un taux de réalisation de 66,2 %. Parmi ces sommes :

- 316,6 M$ ont été attribués au maintien d'actifs et à la résorption du déficit d'entretien. Ces projets touchent notamment le traitement de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la réhabilitation de réseaux de conduites souterraines. On peut indiquer, entre autres, le remplacement de conduites souterraines, notamment à Montréal, Longueuil et Saguenay, la construction d'une usine de filtration à Laval et la mise aux normes des usines de traitement de l'eau potable dans plusieurs villes, dont Thetford Mines, Rimouski et Lévis.
- 160,8 M$ ont été injectés dans le cadre de projets en développement local et régional, par exemple, l'agrandissement du Centre de foires de Québec ainsi que la réfection du boulevard Perron et la revitalisation du centre-ville à New Richmond. De plus, des sommes ont été investies dans la construction d'un aréna à Saguenay et dans le renouvellement de l'exposition du Centre des sciences de l'espace du Camp spatial de Laval.

Des investissements de 207,6 M$, pour un taux de réalisation de 48,0 %, ont été effectués dans le secteur de la culture dans les domaines suivants :

- Pour les sociétés et organismes d'État, ce sont 101,1 M$ qui ont été déboursés. Par exemple, ces montants ont permis de poursuivre la construction de la Maison symphonique de Montréal et de maintenir les actifs de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ;
- Pour les équipements culturels, 93,2 M$ ont été investis, notamment pour la restauration d'immeubles protégés, pour la construction d'une salle de spectacle à Mont-Laurier et pour la phase I de l'expansion du musée Pointe-à-Callière ;
- En ce qui concerne la Politique de la lecture et du livre, des projets ont aussi été réalisés à la hauteur de 13,3 M$, notamment pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes dans plusieurs villes, dont Montréal, Québec et Laval.

Pour le secteur de la justice et de la sécurité publique, les investissements ont atteint 73,8 M$, soit un taux de réalisation de 55,7 %. Parmi les projets réalisés, mentionnons la rénovation de palais de justice, dont celui de Salaberry-de-Valleyfield, de postes de la Sûreté du Québec, dont ceux de Saint-Ambroise et de Radisson, ainsi que la construction d'établissements de détention, notamment ceux de Sept-Îles et de Roberval.

Pour les logements sociaux, la totalité des investissements prévus a été effectuée, pour un montant de 176,6 M$. Une somme de 100,3 M$ a été consacrée au maintien en bon état des logements de type habitation à loyer modique (entretien et réfection des bâtiments). Le solde de 76,3 M$ a été affecté à la livraison de nouveaux logements, dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable ainsi qu'à la construction de nouvelles unités pour le Nord-du-Québec.

Dans le domaine de la recherche, un montant de 61,4 M$ a été investi en 2011-2012, soit 55,4 % des investissements prévus. Ces montants ont été versés dans le cadre du programme de cofinancement des projets Recherche-Québec – Fondation canadienne pour l'innovation (24,8 M$) et du Programme de soutien à la recherche (36,6 M$).

TABLEAU VIII

Réalisation des investissements prévus en 2011-2012 au PQI 2011-2016
par secteur d'intervention et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	Maintien d'actifs	Résorption du déficit d'entretien	Sous-total	Amélioration et remplacement	Sous-total	Parachèvement	Total	Taux de réalisation
Réseau routier								
Budget prévu	1 777,3	259,1	2 036,4	472,9	2 509,3	754,6	3 263,9	
Total réalisé	1 296,0	708,1	2 004,1	336,1	2 340,2	729,7	3 069,9	94,1 %
Transport collectif								
Budget prévu	241,3	135,4	376,7	124,0	500,7	127,9	628,6	
Total réalisé	208,4	55,4	263,8	70,5	334,3	142,5	476,8	75,9 %
Infrastructures maritimes								
Budget prévu	-	-	-	43,6	43,6	-	43,6	
Total réalisé	-	-	-	11,0	11,0	-	11,0	25,2 %
Santé et Services sociaux								
Budget prévu	935,5	355,3	1 290,8	570,3	1 861,1	-	1 861,1	
Total réalisé	858,7	75,0	933,7	476,9	1 410,6	-	1 410,6	75,8 %
Éducation								
Budget prévu	862,6	233,5	1 096,1	420,7	1 516,8	-	1 516,8	
Total réalisé	852,8	233,5	1 086,3	388,5	1 474,8	-	1 474,8	97,2 %
Culture								
Budget prévu	193,0	85,0	278,0	110,8	388,8	44,0	432,8	
Total réalisé	90,8	20,5	111,3	80,3	191,6	16,0	207,6	48,0 %
Infrastructures municipales								
Budget prévu	219,8	257,2	477,0	62,0	539,0	182,1	721,1	
Total réalisé	144,4	172,2	316,6	43,1	359,7	117,7	477,4	66,2 %
Logements sociaux								
Budget prévu	41,8	62,4	104,2	30,0	134,2	31,3	165,5	
Total réalisé	45,9	54,4	100,3	37,1	137,4	39,2	176,6	106,7 %
Recherche								
Budget prévu	-	-	-	110,9	110,9	-	110,9	
Total réalisé	-	-	-	61,4	61,4	-	61,4	55,4 %
Justice et sécurité publique								
Budget prévu	83,3	-	83,3	49,1	132,4	-	132,4	
Total réalisé	40,9	-	40,9	32,9	73,8	-	73,8	55,7 %
Agriculture								
Budget prévu	4,4	-	4,4	7,2	11,6	-	11,6	
Total réalisé	3,2	-	3,2	3,6	6,8	-	6,8	58,6 %
Barrages publics								
Budget prévu	40,5	-	40,5	-	40,5	-	40,5	
Total réalisé	28,8	-	28,8	-	28,8	-	28,8	71,1 %
Chemins forestiers								
Budget prévu	-	-	-	0,2	0,2	-	0,2	
Total réalisé	-	-	-	0,2	0,2	-	0,2	100,0 %
Total								
Budget prévu	4 399,5	1 387,9	5 787,4	2 001,7	7 789,1	1 139,9	8 929,0	
Total réalisé	3 569,9	1 319,1	4 889,0	1 541,6	6 430,6	1 045,1	7 475,7	83,7 %

...sur la voie d'une prospérité durable

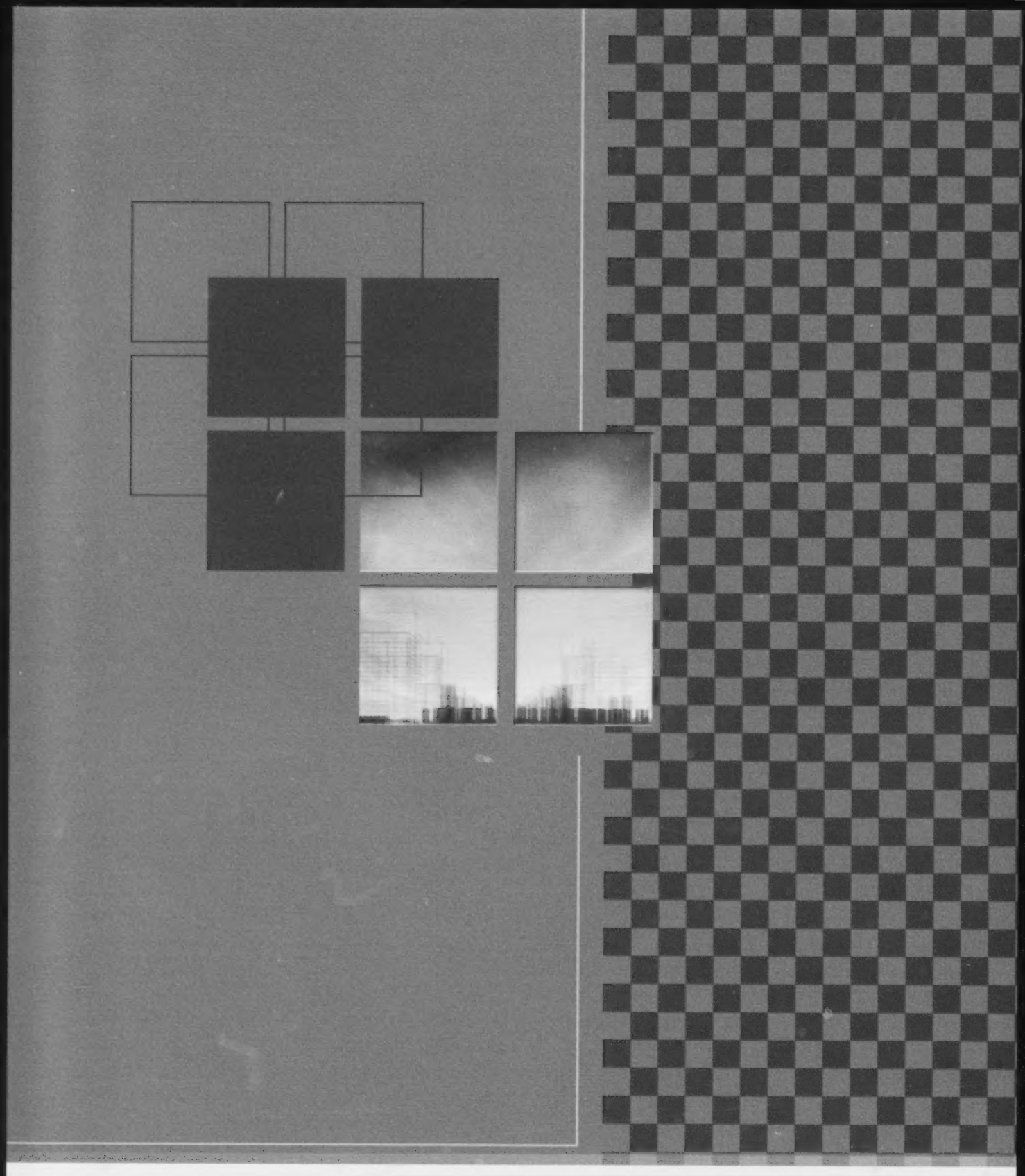

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec

UN
QUÉBEC
POUR TOUS